

Nathalie Leurent
13 rue de Choqueuse
60 360 CATHEUX

Catheux, 20 juillet 2022

Objet : Parc éolien de GREZ LE HAMEL - Participation à la consultation sur les capacités financières des sociétés ENERTRAG SE et ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS

Contexte de cette participation :

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit l'information et la consultation du public sur les capacités financières de la société ENERTRAG SE (anciennement dénommée ENERTRAG AG) ainsi que sur les capacités financières de la société ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS à laquelle l'autorisation a été transférée pour l'exploitation du PARC ÉOLIEN de GREZ et de LE HAMEL, par voie de participation du public par voie électronique du mercredi 6 juillet 2022 au jeudi 21 juillet 2022 inclus conformément aux prescriptions de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de DOUAI n° 20DA00215 du 22 mars 2022.

« La participation du public par voie électronique porte sur les capacités financières de la société ENERTRAG SE (anciennement dénommée ENERTRAG AG), ainsi que sur les capacités financières de la société ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS à qui l'autorisation a été transférée »

Madame la Préfète,
Mesdames, Messieurs,

Nous faisons suite à l'arrêté préfectoral prescrivant l'information et la consultation du public sur les capacités financières des sociétés ENERTAG SE et ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS pour l'exploitation du parc éolien de GREZ et LE HAMEL.

Notre participation à cette consultation n'est pas chose aisée au regard de la complexité et de l'opacité qui entourent ce sujet.

Nous remercions ici Mr Jean-Louis Remouit, administrateur de la Fédération Environnement Durable, participant à l'enquête de la Cour des Comptes de 2022 sur les pratiques financières des promoteurs éoliens, pour ses précieux conseils et informations.

Avec son aide, nous avons donc procédé à une enquête pour en déterminer précisément les contours, sur les plans financier et capitalistique.

Nous avons ensuite regardé le plan financier présenté par ENERTRAG pour le projet.

Enfin, pour nous faire une idée de la mise en œuvre de ce plan financier, nous avons comparé plusieurs résultats financiers de parcs éoliens existants du même ENERTRAG.

Notre enquête, sans doute bien imparfaite, est loin de nous rassurer.

En guise de conclusion, elle nous laisse avec nombreuses questions que nous soumettons à votre sagacité et pour lesquelles nous attendons des réponses spécifiques et documentées.

Nous précisons que les informations contenues dans le présent document appartiennent à leurs auteurs (Copyright ©) et ne peuvent être utilisés sans citation de leur source ou assentiment des auteurs.

1 - ENQUETE FINANCIERE

Introduction

Il est difficile de se faire un avis sur les capacités financières du promoteur éolien sans chercher d'autres sources d'information que celles fournies dans les documents présentés sur le site de la préfecture.

Nous savons d'expérience que l'aspect financier constitue la partie la moins évidente à appréhender pour le public, peu renseigné, davantage focalisé lors des enquêtes publiques sur les diverses nuisances projetées (nuisances visuelles et acoustiques, perte d'habitat pour les espèces animales et risques pour la santé etc.)

Le présent projet de GREZ LE HAMEL a pour sa part fait couler beaucoup d'encre depuis son refus par notre ancien préfet en octobre 2016 en raison des impacts sur le paysage et l'encerclement du patrimoine classé au titre des Monuments Historiques....

Les incertitudes quant au financement du démantèlement des installations industrielles et au coût d'acheminement de l'électricité sont fréquemment évoqués par ceux qui consultent les projets, mais jamais réellement pris en compte au regard de la législation actuelle qui ne s'oppose pas sur ces sujets.

Pourtant, au regard des subventions substantielles payées par le contribuable, le chapitre financier doit être autant, et voir même davantage considéré que les autres ?

Pour le public, chaque projet éolien est présenté comme une nouvelle entité à part entière, à la fois indépendante et affiliée à sa puissante et lointaine « maison-mère », comme si cela était en soi une garantie indiscutable.

Cette appartenance et filiation se traduit dans la réalité par une nébuleuse de sociétés ENERTRAG aux appellations très proches, semant confusion et perte de visibilité.

Par ailleurs, le défilé permanent des divers industriels de la filière éolienne, les changements de noms à la suite des rachats ou regroupements des sociétés complexifie l'information et ne permet pas d'avoir une vision nette des enjeux économiques et financiers des divers projets. (ex : EnergieTeam devient CNR, Kallista Energy devient Boralex, etc...)

Dans le cas du projet de GREZ LE HAMEL, nous retrouvons la société ENERTRAG à qui nous devons l'installation en 2012 des 12 éoliennes des parcs (ou « fermes éoliennes » ? Cf pièce 1 p 16) de Viefvillers et Francastel : le « Chemin blanc » et la « Demi-lieue ».

De mémoire ; une installation laborieuse et controversée en raison d'une forte opposition locale et avec pour conséquence le déménagement d'ENVOL (Association de protection des oiseaux).

A noter ici : Ces 2 installations viennent de se voir rappeler à l'ordre pour non-respect des normes acoustiques.

(Cf Arrêtes préfectoraux du 9 mars 2022 portant prescriptions complémentaires pour SAS ENERTRAG Picardie Verte III du 9 mars 2022, parcs « Chemin Blanc » et « Demi-Lieue » à Viefvillers, Crèvecœur et Francastel)

ENERTRAG à GREZ LE HAMEL

L'objet de la présente enquête complémentaire confirme la nécessité d'approfondir l'aspect crucial des garanties financières du projet pour Grez le Hamel

-La mention « confidentiel » apposée sur la pièce n°1 « Présentation financière du projet » (document non daté) n'augure rien de bon à ce sujet ?

-La pièce 2 conforte ce point (p 2) avec des propos exonérants d'emblée ENERTRAG de toute inexactitude, erreur ou omission qui pourraient être relevées :

« Exclusion de responsabilité

*Les informations contenues dans le présent document sont extraites de ressources documentaires fournies par ENERTRAG AG et ses filiales (ci-après dénommées ensemble « EAG »). Bien qu'EAG mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour transmettre des informations exactes et fiables, EAG ne fait aucune déclaration, ni ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité ou l'exactitude de ces informations. EAG ne saurait engager sa responsabilité du fait de leur utilisation, ni de tout préjudice direct ou indirect pouvant en découler. **L'usage de ces informations se fait ainsi aux risques et périls de tout utilisateur du présent document, auquel incombe le devoir de s'informer et de procéder lui-même à toutes vérifications et analyses complémentaires adaptées. En particulier, l'analyse financière proposée dans le présent document a été établie par EAG. Les estimations économiques et de performance présentées ont pour objet d'interpréter et d'analyser les données disponibles et ne prétendent en aucun cas être exemptes d'inexactitudes, d'erreurs (de fait ou d'interprétation) ou d'omissions. De nouvelles données ou encore une évolution des résultats/performances pourraient par ailleurs justifier une révision de ces estimations** »*

- **Question :** Est-il d'usage de présenter des analyses financières « sans garantie d'exhaustivité ou d'exactitude », « aux risques et périls de tout utilisateur » ?

-A ce jour, des incertitudes conséquentes subsistent quant à l'investissement pour ce projet
Pièce 1 p 4 à 6 : ENERTRAG mentionne que le volume d'investissement pour le parc éolien de Grez Le Hamel se monte à :

35.300.000 €, ou 30.590.000 €, ou 33.930.000 € selon le type de machines installées
Soit une différence de près de 5 Millions d'Euros (4.7000.000 €)

- **Question :** A ce stade de l'instruction est-ce un détail insignifiant pour le public ?

Pour financer son projet, ENERTRAG prévoit :

-pour 20% : une part de fonds propres « par l'intermédiaire d'un prêt subordonné consenti par ENERTRAG SE à sa « filiale indirecte » ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS

-pour 80 % : recours à une dette bancaire ou à un financement par le même ENERTAG SE « au cas où sa filiale ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS n'aurait finalement pas recours à une dette bancaire » (Pièce 4, lettre d'engagement d'ENERTRAG SE du 14/03/2022)

La Pièce_2 précise l'« Hypothèse de financement et le modèle financier » :

P 18 : Pour 80 % il s'agit d'un « prêt relais » refinancé ensuite par un crédit bancaire à

long terme.

La part de fonds propres dans l'investissement à réaliser a été fixée à 20%

La phase de construction sera par la suite financée par un emprunt bancaire à court terme (prêt relais) puis refinancé par un crédit bancaire à long terme dès le début de la phase d'exploitation ».

P 20 : Une « caution environnementale » sera souscrite auprès d'un assureur pour assurer le démantèlement des éoliennes :

*« Les éoliennes étant soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la constitution de garantie financière pour le démantèlement de l'installation est une obligation légale. **La société de projet souscrit donc une caution environnementale auprès d'un assureur pour le montant prévu par la loi, soit 50.000 € par éolienne d'une puissance unitaire de 2 MW + 10.000 euros par MW supplémentaire (soit 53.000 € par éolienne) réindexé chaque année conformément à l'arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. L'arrêté préfectoral d'autorisation environnemental fixera donc le montant initial de la garantie financière et précisera d'indice de calcul. Actuellement l'ensemble des parcs en exploitation ont souscrit des cautions environnementales auprès des assureurs Atradius et Balcia »***

Si tout semble simple à la lecture des pièces présentées dans le cadre de la présente enquête publique, il apparaît que la situation soit plus complexe qu'il n'y paraît.

Il suffit de quelques recherches sur les sites dédiés pour se perdre dans les différentes appellations des divers « ENERTRAG » au gré des diverses imbrications financières, multiplication des succursales, cessions de parts, modifications survenues jusqu'à très récemment dans l'organisation ou la localisation...

(ex : en 2017 ENERTRAG GESTION TERNOIS III (Code Siren : 750600942) devient ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE avec pour président ENERTRAG ENERGIE etc...)

De plus **de nombreux liens hypertexte sont invalides** et ne permettent pas au public de trouver l'information recherchée.

Pour exemple le site d'ENERTRAG (<https://parcs-eoliens-enertrag.fr>) ne permet pas d'obtenir la liste des parcs ni d'accéder à d'autres informations

Enfin et surtout, pour la majorité des sociétés ENERTRAG **l'accès aux comptes est indisponible.**

Pour exemples :

-ENERTRAG France : <https://france.enertrag.com/mentions-legales/>
Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

-Vincent MASUREEL (Directeur général ENERTAG):
<https://dirigeant.societe.com/dirigeant/Vincent.MASUREEL.10627221.html>
Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

Nous comprenons d'emblée que toutes les pistes remontent vers ENERTRAG SE, basé en Allemagne, qui s'engage donc ici à financer intégralement le projet en cas de défaillance bancaire.

« L'entreprise ENERTRAG SE a actuellement domicilié son établissement principal à ALLEMAGNE (siège social de l'entreprise). C'est l'établissement où sont centralisées l'administration et la direction effective de l'entreprise. »

(Cf. ENERTRAG SE (498124890), tous les établissements de l'entreprise sur SOCIETE.COM)

Enertrag Aktiengesellschaft, inscrite à Gut Dauerthal en Allemagne sous le n° HRB 5036, porte aussi le nom en France de ENERTRAG SE (depuis février 2022), ENERTRAG AG et ENERTRAG France selon les circonstances et les actes où elle est mentionnée.

-Extrait des statuts 2007 de ENERTRAG AG :

« Le Président du Directoire d'Aktiengesellschaft décide d'établir une succursale de la société Enertrag AG en France dans les locaux de la société Enertrag France sarl sis Les Trois Fontaines CERGY PONTOISE. L'objet social est la construction d'installations et centrales d'énergie ainsi que d'électricité et de thermique... »

Plusieurs schémas sont proposés par ENERTRAG (Pièce 2 p 12, 13 et 14) pour démêler le rôle de chaque protagoniste du projet de GREZ LE HAMEL.

Les 2 acteurs principaux sont ainsi désignés par ENERTRAG :

Le Porteur de projet - ENERTRAG AG (devenu ENERTRAG SE) (Pièce 2 p 11)

« ENERTRAG AG Etablissement France Créée en 2002, ENERTRAG France, basée à Cergy dans le Val d'Oise, développe des projets sur l'ensemble de l'Hexagone. Dénommée ENERTRAG AG Etablissement France en avril 2007, la société compte désormais plus de 75 salariés. ENERTRAG France est un développeur ensemblier, c'est-à-dire qu'il maîtrise toutes les phases du projet, de la prospection de nouveaux sites à l'exploitation des parcs, en passant par la phase de financement et celle cruciale de la maîtrise d'œuvre du chantier »

La Société de projet - ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS (Pièce 2 P 12)

« L'achèvement de l'ouvrage sera formalisé par la réception du parc éolien par la société de projet. La société de projet sera, le cas échéant, assistée par un expert indépendant. Suite à la signature du procès-verbal de réception, la propriété du parc éolien sera transférée du porteur de projet à la société de projet. »

ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS (RCS 494 343 742) a été constituée le 27 février 2007 avec un capital de 1 000 €

-Elle est « **indirectement** » détenue à 100% par ENERTAG AG (ou SE)

-Elle est gérée à 99,9% par **ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE SAS**

Par ailleurs, la maintenance du parc sera assurée par le gestionnaire **ENERTRAG Energiedienst**, (filiale détenue à 100% par d'ENERTRAG AG (ou SE)) pour une part non négligeable (Pièce 2 p 14) :

- la maintenance des éoliennes,
- l'exploitation technique du parc,
- l'entretien des infrastructures périphériques,
- la gestion d'éventuels sinistres
- et le **suiti environnemental** dans le cadre des réglementations ICPE

En résumé :

Le parc de Grez-Le Hamel est soutenu par ENERTRAG via la société en commandite **ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS**, n° siren 494 343 742, capital social 1 000 €.

Composé de 1000 parts à 1 €, cet exploitant a pour actionnaires :

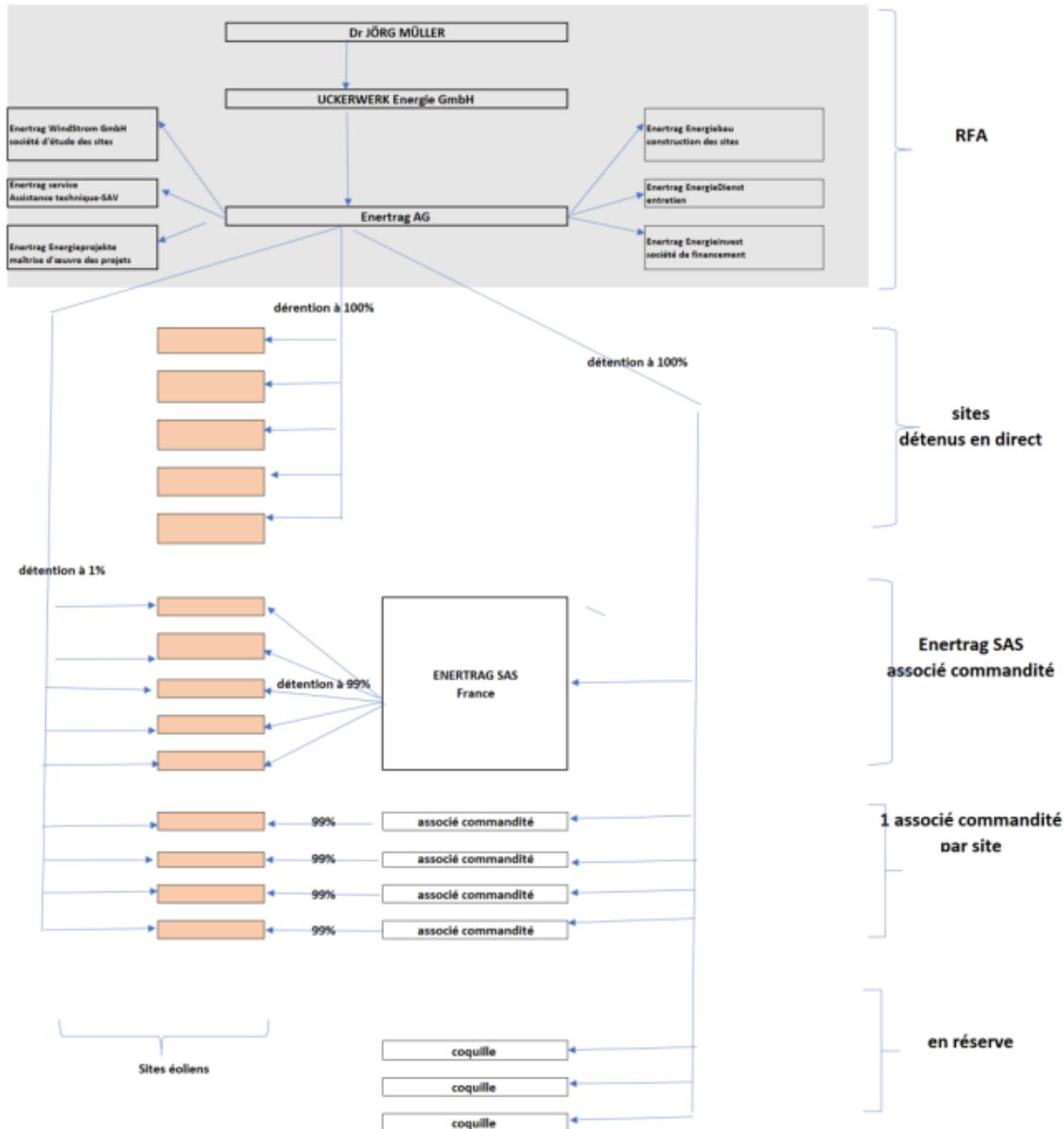
- pour 1 part : **Enertrag Aktiengesellschaft** société mixte de droit allemand et français (n° siren 498 124 890), commanditaire (code APE 7022Z conseil) devenu **ENERTRAG SE** en février 2022
- pour 999 parts à 1 € : **Enertrag Gestion Picardie Verte** (SASu n° siren 750 600 942).

Pour aller plus loin

D'après une étude du groupe ENERTRAG de JL Remouit :

Le groupe dont le siège est à Lübeck, est contrôlé par UCKERWERK Energie GmbH, fondée par Jörg Müller, <https://www.linkedin.com/in/energetiker/?originalSubdomain=de>.

Les opérations du groupe sont toutes réalisées par la maison mère allemande et ses filiales allemandes (études d'implantation, maîtrise d'œuvre, réalisation, entretien et SAV, financement...)



Source tableau : Michel FAURE, Commission finance FED

-ENERTRAG SE est une Société européenne au capital social de 5,8 millions d'euros
Sa responsabilité est limitée au montant de son apport, soit 1€ de fonds propre par site.

-ENERTRAG SE est lui-même associé commanditaire de la structure ENERTRAG ENERGIE SAS (France).

Cette dernière est responsable indéfiniment des dettes des sociétés exploitant les sites éoliens ;

Elle a un capital social de 37 000€ (les comptes sont non disponibles) et elle est responsable juridiquement des holdings intermédiaires qui détiennent les sites.

C'est donc une organisation à double fusible :

- Un fusible de premier rang par les holdings intermédiaires :
Ici ENERTRAG SE (ou AG) unique associé commanditaire d'ENERTRAG PICARDIE VERTE pour 1 euro de capital (Au-delà de cet euro, ENERTRAG SE est en charge du financement du site) – le commandité étant ENERGIE GESTION PICARDIE VERTE SAS.
- Un fusible de deuxième rang :
L'associé commandité d'ENERTRAG SE : ENERTRAG ENERGIE SAS.

En principe, la limitation de pouvoirs du commandité - gérant (ici ENERGIE GESTION PICARDIE VERTE SAS) ne peut pas être opposable aux tiers.

Or, du fait des statuts de chacune des sociétés en commandite créées (ici ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS), tout est organisé pour ne laisser aucun autre espace de liberté que le financement de son activité, uniquement dans la mesure où celui-ci est obtenu auprès de ...ENERTRAG SE (alias AG)

-Par ailleurs, notons ici qu'ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS, domicilié à NEUVILLE-SUR-OISE (9 Mail Gay Lussac 95000) compte 3 établissements localisés à 3 adresses différentes :

-ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS - LE PLAN NIEMME 60210 GRANDVILLIERS

Numéro Siret : 49434374200024

Code NAF/APE : 3511Z (production d'électricité)

Date d'immatriculation : 18/04/2007

-Enertrag Picardie Verte SCS - LE BILLEHAUT 60210 DARGIES

Numéro Siret : 49434374200032

Code NAF/APE : 3511Z (production d'électricité)

Date d'immatriculation : 01/12/2009

-Enertrag Picardie Verte SCS 6 LES ARBRES PANTOUFLES 60210 GREZ

Numéro Siret : 49434374200057

Code NAF/APE : 3511Z (production d'électricité)

Date d'immatriculation : 01/12/2016

(Cf. ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS (494343742), tous les établissements de l'entreprise sur SOCIETE.COM)

- **Question** : Nous ne comprenons pas à quoi se réfèrent ces différents sites ?

Une des hypothèses est que ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS a oublié d'annuler ces mentions de sites qui ne concernent le présent projet de GREZ LE HAMEL ?

2 – ASPECTS CAPITALISTIQUES

ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS (n° siren 494 343 742, capital social 1 000 €) est donc une Société en Commandite Simple

Petit rappel :

La commandite doit être composée d'au moins deux associés : un commandité et un commanditaire : -Associé en nom ou « Commandité » : a le même statut que l'associé en nom collectif. De ce fait, il a la qualité de commerçant et sa responsabilité est dite illimitée et solidaire pour les dettes sociales. Les parts de l'associé commandité ne sont cessibles qu'à l'unanimité des associés.

-Associé en capitaux ou « Commanditaire » : n'importe qui peut être associé, tant qu'il ne s'agit pas d'une personne en incapacité juridique ou frappée d'interdiction (régime des incompatibilités). Sa responsabilité des dettes sociales est limitée à hauteur de son apport. Il ne peut faire aucun acte de gestion externe même s'il dispose d'une procuration à cet effet.

Les formalités

On exige plus de transparence de la part des associés : mention obligatoire. Ex : les statuts doivent indiquer quelle est la part de chaque associé commandité ou commanditaire dans les apports. Cette société est soumise aux mêmes règles de publicité : insertion d'un avis de constitution dans un JAL, dépôt du dossier de constitution au greffe du Tribunal, immatriculation au R.C.S, insertion d'un avis au BODACC.

Si ces formalités ne sont pas accomplies, la société est nulle et cette nullité sera inopposable aux tiers.

La dénomination sociale : rien de particulier par rapport aux autres sociétés.

Dans le cas présent les associés sont répartis comme suit :

-Le « Commanditaire » ENERTRAG SE

Nous comprenons qu'Enertrag Aktiengesellschaft (ou bien son établissement Enertrag France : ENERTRAG SE) **n'est responsable de rien en dehors de son apport de 1 € de fonds propres dans ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS.**

-Le « Commandité » ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE

Nous comprenons que cet associé a le « même statut que l'associé en nom collectif » (ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS) et que « **sa responsabilité est dite illimitée et solidaire pour les dettes sociales** »

Pour vérification, nous nous sommes procuré auprès d'Infogreffe les extraits K-bis d'ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS et d'ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE.

Ces documents, payants, ne sont pas fournis dans le dossier à destination du public

➤ **Question** : Pourquoi ces éléments d'information ne sont pas mis à disposition ici ?

Cf. **Annexe 1** - Extrait K-bis ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS (n° siren 494343742)

Cf. **Annexe 2** - Extrait K-bis ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE (n° siren 750600942)

Il est mentionné sur l'extrait K-bis d'ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE que « la société possède un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social depuis 2012 », sans qu'aucune recapitalisation n'ait été faite depuis cette date :

- Mention du 18/10/2012

Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 12/06/2012

Or la Loi oblige les sociétés à détenir un montant minimal de capitaux propres au moins égal à la moitié du capital social.

Dans le cas contraire, l'entreprise doit procéder à une assemblée générale, décider de son sort et soit régulariser sa situation dans les 2 ans, soit dissoudre l'entreprise.

Si les capitaux propres sont inférieurs de plus de la moitié du capital social :

-Le code de commerce (Articles L223-248 et L223-42) précise impose de procéder à l'avertissement des tiers et à la reconstitution des fonds propres.

Sont concerné par cette obligation les formes juridiques suivantes :

- *Les EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)*
- *Les SARL (sociétés à responsabilité limitée)*
- *Les SAS (sociétés par actions simplifiées)*
- *Les SASU (société par actions simplifiées unipersonnelle)*
- *Les SA (sociétés anonymes)*
- *Les SCA (sociétés en commandite par actions)*

Deux solution peuvent être envisagées lors de l'approbation des comptes annuels :

- *Soit de procéder à la dissolution de l'entreprise*
- *Soit de poursuivre l'activité, tout en attendant la reconstitution des capitaux propres à une valeur au moins égale à 50 % du capital social, et ce **dans un délai ne dépassant pas 2 ans.***

*L'avertissement des tiers passe par une **formalité juridique** qui consiste à publier la décision (de dissolution ou de reconstitution des fonds propres) sur un support habilité à recevoir les annonces légales et à **l'inscrire sur l'extrait K-bis.***

Cette formalité doit être effectuée dans les 4 mois suivant l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale.

Or l'extrait K-bis de **ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE (SAS)** ne mentionne aucune décision de reconstitution des fonds propres à ce jour. (Annexe 2)

La consultation des comptes de la société de gestion du présent projet de GREZ LE HAMEL indique que, cette situation n'est pas nouvelle

Depuis 2016, pour un capital social constant de 1 000 €, cette société présente des capitaux propres... de plus en plus négatifs

-Pour l'exercice clos au 31/03/2021

Les capitaux propres (dont capital social) sont négatifs : **-30 434 €**

-Pour l'exercice clos au 31/03/2020

Les capitaux propres (dont capital social) sont négatifs : **-28 156,52 €**

-Pour l'exercice clos au 31/03/2019

Les capitaux propres (dont capital social) sont négatifs : **-25 375,48 €**

- Pour l'exercice clos au 31/03/2018

Les capitaux propres (dont capital social) sont négatifs : **-21 452,22 €**

-Pour l'exercice clos au 31/03/2017

Les capitaux propres (dont capital social) sont négatifs : **-8 259,63 €**

-Pour l'exercice clos au 31/03/2016

Les capitaux propres (dont capital social) sont négatifs : **-6 076,13 €**

Source : [Enertrag Gestion Picardie Verte \(Neuville sur Oise, 95000\) : siret, TVA, adresse, bilan gratuit... \(lefigaro.fr\)](#)

- **Question** : L'évolution négative des capitaux propres depuis 2016 est-elle satisfaisante ?

Sauf erreur du Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise, la Société ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE n'est pas en situation à ce jour d'assumer légalement son existence puisqu'elle n'a pas notifié de régularisation depuis près de 10 ans ?

- **Question** : Cela ne compromet-il pas de facto l'existence légale du porteur du projet éolien de GREZ LE HAMEL ?
- **Question** : Cette situation ne relève-t-elle pas du pénal ?

Ce point mérite toute l'attention des services instructeurs puisqu'en vertu de l'article 40.2 du nouveau code pénal, toute autorité publique ayant connaissance de comptes délictueux se doit d'y apporter une réponse justifiée :

Article 40-2

Modifié par Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 - art. 207 (V) JORF 10 mars 2004 en vigueur le 31 décembre 2007

Le procureur de la République avise les plaignants et les victimes si elles sont identifiées, ainsi que les personnes ou autorités mentionnées au deuxième alinéa de l'article 40, des poursuites ou des mesures alternatives aux poursuites qui ont été décidées à la suite de leur plainte ou de leur signalement.

Lorsqu'il décide de classer sans suite la procédure, il les avise également de sa décision en indiquant les raisons juridiques ou d'opportunité qui la justifient.

Source : [Section 3 : Des attributions du procureur de la République \(Articles 39 à 44-1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Prenons le chiffre de 500 K€ de frais de démantèlement par éolienne de 2,3 MW.
Sur 15 ans maximum d'exploitation, il faut provisionner 33,33 K€ par an et par éolienne soit 333,33 K€ chaque année pour l'ensemble du parc et non 25 K€ sur 20 ans.

➤ **Sur ce point les comptes sont non sincères**

Les provisions pour démantèlement sont très largement sous-dimensionnées et les garanties sont largement insuffisantes, n'étant pas consacrées qu'au seul démantèlement, étant entendu qu'elles supportent une TVA NON RECUPERABLE.

Or la loi ne peut aller contre la sincérité des comptes, en particulier concernant les provisions pour des coûts futurs et certains (le démantèlement final des installations)

Les coûts de démantèlements ont été détaillés dans un rapport de décembre 2020 par Jacques Ricour, Ingénieur géologue ENSGN (ex BRGM) et Jean-Louis Remouit, publié sur le site Energie et vérité :

Ils se montent au moins, à 200 000 €tc /MW et par éolienne soit 600 000 € pour une éolienne de 3 MW, non compris la remise en état des parties communes.

<https://www.energieverite.com/post/d%C3%A9mant%C3%A8lement-des-%C3%A9oliennes-terrestres-en-france-contraintes-et-perspectives>

➤ **Demande :** Nous demandons une contre-expertise contradictoire sur les coûts de démantèlement tels que présentés ici.

4.1- Généralités

L'état oblige les exploitants à fournir une garantie financière pour assurer ce démantèlement. Elle est prévue et fixée dans les décrets et arrêtés suivants :

-Décret n° 2011-985 du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L. 553-3 du code de l'environnement - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

Ce décret institue une garantie financière pour le démantèlement des sites éoliens, la garantie du groupe auquel appartient la société de projet est implicite, le préfet mobilise les garanties financières, les travaux de démolition sont prescrits par le préfet, à charge à l'exploitant de les réaliser ...

- Décret n° 2015-1250 du 7 octobre 2015 relatif aux garanties financières pour les installations classées pour la protection de l'environnement - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
Démantèlement des éoliennes 25/4/2021

Ce décret donne de nouvelles précisions ne concernant que les garanties financières, dont la notion de mutualisation (demande un arrêté spécifique).

-Arrêté du 24 septembre 2018 fixant les règles de calcul et les modalités de constitution des garanties financières prévues par l'article R. 516-2-I du code de l'environnement – Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Ce décret précise encore les conditions et modalités de constitution des garanties et de leur mutualisation.

-Arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de

production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement

<https://www.circulaires.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042056014>

Ce décret reprend et complète les prescriptions techniques pour le démantèlement.

Il fixe le montant de la garantie financière à 50 000 €/mat plus 10 000 €/MW. Cette somme fixée par l'état arbitrairement et sans fournir de justifications semble insuffisante dans la plupart des situations.

source : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024507365/>

Section 7 : Démantèlement (Article 29)

Article 29

Modifié par Arrêté du 10 décembre 2021 - art. 15

I. - Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement s'appliquent également au démantèlement des aérogénérateurs qui font l'objet d'un renouvellement. Elles comprennent :

-le démantèlement des installations de production d'électricité ;

-le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison peuvent être réutilisés ;

- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet et ayant été acceptée par ce dernier démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs.

- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

II. - Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévue par le I, doivent être réutilisés ou recyclés.

Au 1er juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés.

Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable, doivent avoir au minimum :

- *après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;*
- *après le 1er janvier 2023, 45 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;*
- *après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable.*

Conformément à l'article 22 de l'arrêté du 10 décembre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

4.2- Modifications de l'arrêté du 10 décembre 2021

-Article 15 de l'arrêté du 10 décembre 2021

Au premier alinéa de l'article 29, après les mots : « *du code de l'environnement* », sont insérés les mots : « *s'appliquent également au démantèlement des aérogénérateurs qui font l'objet d'un renouvellement. Elles* ».

Le deuxième alinéa est remplacé par les deux alinéas suivants :

« - le démantèlement des installations de production d'électricité ;

« - le démantèlement des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison. Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison peuvent être réutilisés ; ».

Dans le troisième alinéa devenu le quatrième, les mots : « et ayant été acceptée par ce dernier » sont insérés après les mots : « adressée au préfet ».

A la fin du troisième alinéa devenu le quatrième alinéa sont insérés les mots : « Dans le cadre d'un renouvellement dûment encadré par arrêté préfectoral, les fondations en place peuvent ne pas être excavées si elles sont réutilisées pour fixer les nouveaux aérogénérateurs. »

Dans le point II, les mots : « d'une installation existante » sont supprimés.

A la fin de l'article 29, sont ajoutés les deux alinéas suivants :

« III. Une fois les opérations de démantèlement et de remise en état achevées, l'exploitant fait attester, conformément à l'article R. 515-106 du code de l'environnement, que les opérations visées aux I et aux trois premiers alinéas du II ont été réalisées conformément aux prescriptions applicables.

« Cette attestation est établie par une entreprise répondant aux conditions fixées par les textes d'application de l'article L. 512-6-1 du code de l'environnement. »

4.3- Evaluation des coûts de démantèlement

Ils ont été chiffrés par Rémouit et Ricour

(<https://www.energieverite.com/post/d%C3%A9mant%C3%A8lement-des-%C3%A9oliennes-terrestres-en-france-contraintes-et-perspectives>)

Ils se montent au moins, à 200 000 €/MW et par éolienne soit 600 000 € pour une éolienne de 3 MW, non compris la remise en état des parties communes.

On insiste sur le fait que le socle en béton doit être démonté en entier et que les règles environnementales de recyclage se durcissent d'année en année, ainsi que le coût de transport des matériaux à recycler vers les installations dédiées qui sont aujourd'hui très rare au niveau national. A ceux qui trouveraient cette évaluation exagérée, nous indiquons que la somme des subventions des éoliennes au MWh vendu pendant 15 ans représente le coût d'achat et d'installation du parc éolien lui-même.

Voici quelques estimations fournies à partir de devis réels :

- Devis de 900 000 € HT pour le démantèlement d'une éolienne de 3 MW à Saint-Etienne-de-Lugdarès, en Ardèche, datant de janvier 2008, émis par la société Saint-Pierre SAS de Montpellier. Ce devis s'entend hors démolition des socles de béton
[demantelementtotal-sn.pdf \(environnementdurable.net\)](#)

- Devis de 344 818,15 € HT pour le démantèlement d'une éolienne de 2,5 MW à Antheny, dans les Ardennes, datant de mars 2014, émis par la société CARDEM
[Démantèlement : le cout réel \(stop-eolien02.fr\)](#)

- Estimations comprises entre 30 000 € à 120 000 €, citées par Mr Charles Lhermitte, vice-président de la FEE (Fédération énergie éolienne), lors de son audition du 16 mai 2019 par la Commission Parlementaire sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique. Les estimations diffèrent "selon la taille de l'éolienne et la recommercialisation éventuelle de certains composants", toujours selon Mr Charles Lhermitte
[l15cetransene1819027_compte-rendu.pdf \(assemblee-nationale.fr\)](#)

- Proposition de la FEE de modèle de garantie basé sur un montant de 25 000 € par MW (et non un modèle fixe par éolienne), relayée par le même Mr Charles Lhermitte lors de son audition précitée du 16 mai 2019

- Estimation de coût de démantèlement de 242 126 € par éolienne dans un rapport d'étude sur le projet éolien de Chauvirery (7 éoliennes pour un coût total de démantèlement estimé de 1 694 880 €), en Haute-Saône, réalisé par la société Elys, estimation rendue publique en juillet 2019 à l'occasion de la défense du projet de parc éolien de Saisy-Aubigny par la société Eléments
[\(SAIS Réponse-démantèlement.pdf \(projeteoliendesaisyaubigny.fr\)\)](#)

- Estimation de coût de démantèlement de 7 385 822 USD pour le démantèlement de 18 éoliennes, soit approximativement 410 000 USD par éolienne, fournie par la société Fagen, Inc., aux USA, dans le cadre du projet éolien Palmer's Creek Wind Farm, comté de Chippewa, Minnesota

5- Flux de trésorerie disponible (FCF) : 1 768 K€ le premier mois

Ce flux est calculé à partir de la valeur ajoutée (1 993 K€) diminuée des frais et provisions. Or les prix de vente effectifs sur les marchés SPOT étant de plus de 250 €/MWh l'exploitant encaisse les ventes et ne restitue le surplus à EDF (intermédiaire des subventions) qu'après 1 mois dans le meilleur des cas.

Sur la base d'un productible annuel de 36 652 Mwh/an nous avons une trésorerie correspondant à 3 054,33 MWh mensuels valorisable 200 €/MWh soit 611 K€ de trésorerie nette supplémentaire par mois.

- **Sur ce point les comptes sont non sincères et non réguliers.**

6- Provisions pour risques

De nombreux risques sont recensés pour les parcs éoliens dont celui de la santé humaine et animale (élevages).

- **Aucune provision de ce type n'est indiquée.**

7- Compte de réserve CRSD

- **Question :** Il semblerait que l'exploitant ait l'ambition de toucher des primes CRSD selon la politique publique des Contrats de Redynamisation des Sites de Défense ?

8- Article 13.32 du code de la défense

Il n'est pas indiqué référence article 13.32 du code de la défense qui oblige les entreprises de type OIV (Opérateurs d'Importance Vitale) à prendre des dispositions spécifiques pour la sécurité des approvisionnements électriques du réseau national.

Cf. [Article R2335-32 - Code de la défense - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Question : Est-ce normal ?

9- Facteur de charge

Dans la Pièce 2 p 5, ENERTRAG mentionne que :

*« Un productible net annuel de 43.777 MWh est donc anticipé pour le parc éolien de GREZ-LEHAMEL, soit 4.378 MWh par éolienne équivalent à 1.903 heures pleines de production soit un **facteur charge de 21,73 %**. »*

Or dans le plan d'affaire, le facteur de charge retenu n'est que de 18 % ?

- **Question :** Quelle estimation faut-il considérer pour le facteur de charge ?

Rappelons ici que l'effet de sillage doit dès à présent envisager la présence de 3 éoliennes supplémentaires, d'ores et déjà prévues en densification du projet de Grez le Hamel si celui-ci venait à être réalisé (Projet des Bois Gallet à Prévillers et Rothois).

10- Productible attendu

Dans la même pièce 2 p 5, on peut lire :

« Afin de compléter les estimations de productible indiquées précédemment, deux études de productible seront commandées auprès d'experts indépendants incluant les données issues d'un mat de mesure qui a été installé sur site pendant une durée de 18 mois. Les résultats obtenus incluront également les éventuelles recommandations mentionnées dans les études environnementales et autorisations administratives. »

- **Questions :** Sachant que d'une part, la campagne de mesure de vent a été effectuée en 2017/2018 et que d'autre part ENERTRAG dispose depuis longtemps de toutes les recommandations mentionnées, nous sommes toujours dans l'attente des deux études de productible réalisées par les experts ?

Celles-ci pourraient utilement préciser et affiner dès à présent les données présentées au public ?

4- AUTRES PARCS EOLIENS ENERTRAG

Selon ENERTRAG : « A ce jour, aucune des sociétés de projet affiliées au porteur de projet n'a connu de défaillance financière » (Pièce 2 p 7)

Afin d'envisager les futurs comptes de l'exploitant si le projet de GREZ LE HAMEL venait à être construit, il convient de comparer les données existantes à ce jour pour les autres parcs déjà en production du groupe ENERTRAG.

Ceci n'étant pas l'objet de la présente enquête, et au vu du peu d'éléments à disposition (comptes non disponibles), nous nous limitons à quelques exemples.

Comme a pu l'analyser JL Remouit, il semble qu'ENERTRAG ait un culte pour le secret :

« Aucune des sociétés exploitant des sites éoliens en France ne publie ses comptes ; seuls sont publiés les comptes des holdings intermédiaires sans activité industrielle. Pour rendre impossible, toute vérification ou traçabilité sur la production réelle des sites éoliens du groupe, tous les noms des sociétés exploitant des éoliennes en France ainsi que toutes les sociétés intermédiaires qui portent les actions des sociétés exploitantes sont anonymisés et codifiés ; les noms des sociétés n'ont aucun lien avec les lieux- dits ou les communes d'implantation des sites éoliens. »

A défaut de pouvoir disposer d'une liste complète des parcs éoliens d'ENERTRAG avec leur nom et leur implantation, nous avons recensé les sociétés qui gèrent ces parcs et qui sont localisés à la même adresse qu'ENERTRAG SE et ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS, 9 Mail Gay Lussac à la Neuville-sur-Oise (95000)

A partir des données fournies par les sites dédiés (societe.com et entreprises.lefigaro) nous avons relevé les entreprises ENERTRAG référencées à la même adresse : Soit quelques 70 Sociétés de parcs éoliens et leurs sociétés de gestion (liste non-exhaustive)...

- **Pour la plupart d'entre elles, les comptes sont non disponibles**

Cf. **Annexe 4** – Tableau des sociétés ENERTAG recensées en juillet 2022 (liste non exhaustive)

Notre recherche commence bien mal sur le site societe.com :

Présentation de la société ENERTRAG ENERGIE

ENERTRAG ENERGIE, société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 451282719, est active depuis 18 ans. Localisée à NEUVILLE-SUR-OISE (95000), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la production d'électricité. Sur l'année 2021 elle réalise un chiffre d'affaires de **0,00 €**. Le total du bilan a diminué de **96,04 %** entre 2020 et 2021. Societe.com recense **3 établissements**, **3 événements** notables depuis un an ainsi que **15 mandataires** depuis le début de son activité. **Kai SINNER** est président, **Vincent MASUREEL** et **Louis MENARD** sont directeurs généraux de l'entreprise ENERTRAG ENERGIE.

(Source : <https://www.societe.com/societe/enertrag-energie-451282719.html>)

Pour exemples :

- **ENERTRAG AISNE IX**
Comptes non disponibles
- **ENERTRAG AISNE II**
Comptes non disponibles
- **ENERTRAG AISNE V**
Comptes non disponibles

*Entreprise Enertrag Aisne V à Neuville-sur-Oise (95000)
Dernière mise à jour : 27/04/22*

Informations sur l'entreprise Enertrag Aisne V

Raison sociale : ENERTRAG AISNE V

Numéro Siren : 529637233

Numéro Siret : 52963723300055 (siège de l'entreprise)

Numéro TVA intracommunautaire : FR10529637233 (en savoir plus)

Greffe : RCS Pontoise

Code NAF / APE : 3511Z (production d'électricité)

Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée

Date d'immatriculation : 10/12/2010

Taille d'entreprise : Entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Nombre d'établissements : 2 (hors siège social)

Commune d'implantation : Neuville-sur-Oise (Val-d'Oise)

Adresse Enertrag Aisne V

Enertrag Aisne V

9 MAIL GAY LUSSAC

95000 NEUVILLE-SUR-OISE

Compte de résultat

Exercice clos au 31/03/2021 (12 mois)

Total des produits d'exploitation 2 194 652 €

- dont chiffre d'affaires net 2 194 652 €

Total des charges d'exploitation 1 999 198 €

Résultat d'exploitation (Rex / EBIT) 195 453 €

Résultat financier -474 351 €

Résultat courant avant impôts (RCAI)	-278 898 €
Résultat exceptionnel	-407 558 €
Bénéfice ou perte	-686 456 €

Actif

Exercice clos au 31/03/2021 (12 mois)	
Actif immobilisé	16 527 008 €
Actif circulant	1 565 172 €
Total actif	18 452 449 €

Passif

Exercice clos au 31/03/2021 (12 mois)	
Capitaux propres	-1 003 540 €
- dont capital social ou individuel	500 €
Provisions pour risques et charges	467 785 €
Dettes	18 988 204 €
Total passif	18 452 449 €

[Enertrag Aisne V \(Neuville sur Oise, 95000\) : siret, TVA, adresse, bilan gratuit... \(lefigaro.fr\)](#)

- **ENERTRAG PICARDIE VERTE IV**
Comptes non disponibles
- **ENERTAG PLATEAU PICARD IV**
(Parc localisé à ORESMAUX 80160 au lieu-dit le grand résidu)
N° siren 529640096
Les comptes ne sont pas disponibles depuis 2019

Entreprise Enertrag Plateau Picard Iv à Neuville-sur-Oise (95000)

Dernière mise à jour : 19/01/22

Raison sociale : ENERTRAG PLATEAU PICARD IV

Numéro Siren : 529640096

Numéro Siret : 52964009600044 (siège de l'entreprise)

Numéro TVA intracommunautaire : FR63529640096

Greffe : RCS Pontoise

Code NAF / APE : 3511Z (production d'électricité)

Forme juridique : Société en commandite simple

Date d'immatriculation : 10/12/2010

Taille d'entreprise : Entreprise de taille intermédiaire (ETI)

Nombre d'établissements : 1 (hors siège social)

Commune d'implantation : Neuville-sur-Oise (Val-d'Oise)

Comptes de résultat

Exercice clos au 31/03/2019 (12 mois)	
Total des charges d'exploitation	1 970 €
Résultat d'exploitation (Rex / EBIT)	-1 970 €
Résultat financier	-422 €
Résultat courant avant impôts (RCAI)	-2 393 €
Bénéfice ou perte	-2 393 €

Actif

Exercice clos au 31/03/2019 (12 mois)

<i>Actif immobilisé</i>	88 297 €
<i>Actif circulant</i>	21 382 €
<i>Total actif</i>	109 679 €

<i>Passif</i>	
<i>Exercice clos au 31/03/2019 (12 mois)</i>	
<i>Capitaux propres</i>	-13 862 €
- dont capital social ou individuel	500 €
<i>Dettes</i>	123 542 €
<i>Total passif</i>	109 679 €

[Enertrag Plateau Picard Iv \(Neuville sur Oise, 95000\) : siret, TVA, adresse, bilan gratuit... \(lefigaro.fr\)](#)

- **ENERTRAG PICARDIE VERTE III (SCS)**

(Parcs du Chemin Blanc et Demi-Lieue)

N° siren 481613024

Cette société nous intéresse tout particulièrement puisqu'il concerne la gestion des 12 éoliennes installées en 2012 par ENERTRAG à quelques kms seulement de Grez-Le Hamel
Nous avons pu trouver quelques comptes disponibles pour ces dernières années :

Si le chiffre d'affaires se porte bien (+4 304 197€ en 2021), le résultat net est moins florissant

-Pour l'exercice clos au 31/03/2021 :

Le résultat financier est négatif : -1 122 087 €

Les capitaux propres sont négatifs : -6 758 900 €

Les dettes s'élèvent à 22 032 585 €

-Pour l'exercice clos au 31/04/2020 :

Le résultat financier est négatif : -198 547,68 €

Les capitaux propres sont négatifs : - 6 179 100 €

-Idem pour 2019

Les capitaux propres sont négatifs : -5 849 699,48 €

-Idem pour 2018

Les capitaux propres sont négatifs : -4 586 696,15 €

- **Questions :** Pourquoi aucune mention de recapitalisation n'apparaît au Greffe ?
Pourquoi y a-t-il une continuité d'activité dans cette situation ?

Cf **Annexe 3** – Extrait Kbis **ENERTRAG PICARDIE VERTE III** (n° Siren 481613024)

Détail des comptes 2021 (ceux de 2020 et 2019 sont disponibles sur le site du Figaro entreprises):

<i>Compte de résultat</i>	
<i>Exercice clos au 31/03/2021 (12 mois)</i>	
<i>Total des produits d'exploitation</i>	4 304 197 €

- dont chiffre d'affaires net	4 304 197 €
Total des charges d'exploitation	3 761 868 €
Résultat d'exploitation (Rex / EBIT)	542 328 €
Résultat financier	-1 122 087 €
Résultat courant avant impôts (RCAI)	-579 758 €
Résultat exceptionnel 788 947 €	
Impôts sur les bénéfices (IS) 65 €	
Bénéfice ou perte	209 123 €

Actif

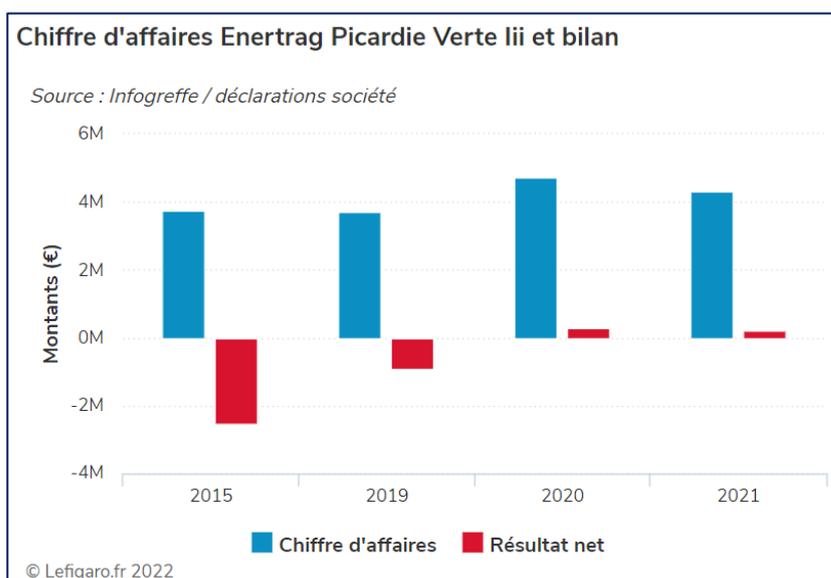
Exercice clos au 31/03/2021 (12 mois)

Actif immobilisé	14 974 914 €
Actif circulant	2 299 577 €
Total actif	17 549 375 €

Passif

Exercice clos au 31/03/2021 (12 mois)

Capitaux propres	-6 758 909 €
- dont capital social ou individuel	1 000 €
Provisions pour risques et charges	2 275 700 €
Dettes	22 032 585 €
Total passif	17 549 375 €



Bilan 2021 (clos au 31/03)

Chiffre d'affaires	4 304,197 €
Résultat net	209 123 €
Rentabilité commerciale	4,86 %

Source : <https://www.societe.com/societe/enertrag-picardie-verte-iii-481613024.html>
<https://entreprises.lefigaro.fr/enertrag-picardie-verte-iii-95/entreprise-481613024>

Conclusion

Notre conclusion est faite de questions (voir ci-après).

Pour chacune d'elle, comme pour celles qui sont formulées dans notre étude, nous attendons les réponses spécifiques et documentées de la part de la personne en charge de la présente l'enquête financière.

En ce qui nous concerne, notre méfiance et notre inquiétude grandissent avec le temps.

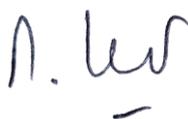
Les défaillances et le manque de transparence complexifient encore le sujet, sans apporter de réelles garanties sur la fiabilité des garanties financières d'ENERTRAG.

Ceci conforte notre opposition de longue date à l'autorisation du projet industriel de GREZ LE HAMEL.

Ceci nous interroge par ailleurs sur la responsabilité des services de l'Etat dans le traitement des garanties financières des dossiers éoliens qu'elle instruit ?

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre contribution.

Nathalie Leurent



Présidente Association Eolienne60

Vice-présidente Fédération Stop Eoliennes Hauts-de-France

Déléguée pour l'Oise de Sites & Monuments (SPPEF)

QUESTIONS

QUESTION N°1

Pourquoi les données fournies dans la pièce n°2 ne sont-elles pas à jour ?

A quel moment le public aura-t-il accès aux informations ?

QUESTION N°2

Dans le plan d'affaires, pourquoi les ventes sont-elles fusionnées avec les subventions ?

QUESTIONS N°3

Dans le plan d'affaires, pourquoi manque-t-il des revenus de service et de primes alors que l'une d'entre elles (l'agrégation) est mentionnée à part ?

QUESTION N°4

Le prix de l'électricité vendu sur EPEX SPOT est maintenant à la hauteur de 200 €/MWh. Comment se fait-il que deux scénarii de vente d'électricité ne sont pas mentionnés, le cas du prix de vente inférieur à 72 €/MWh et le cas du prix supérieur ?

QUESTION N°5

La garantie ICPE n'est pas une provision.

Dans le plan d'affaires, pourquoi n'y a-t-il pas de provisions pour démantèlement alors qu'elles sont obligatoires ?

QUESTION N°6

Pourquoi le service des articles 1332 du code de la Défense n'est-il ni précisé ni quantifié dans le plan d'affaires ?

QUESTION N°7

ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS et ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE affichent chacune un capital social de 1000 € (Source K-bis)

Est-ce bien raisonnable ?

QUESTION N°8

Dans les comptes de ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE, les capitaux propres sont négatifs depuis 2016.

Est-ce normal ?

QUESTION N°9

L'extrait K-BIS daté du 1^{er} juillet 2022 d'ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE (n°siren 750600942) ne mentionne pas de décision de poursuite d'activité de l'actionnaire unique malgré l'existence de capitaux propres négatifs depuis 2012 (Cf. Annexe 2 en pièce jointe)

Est-ce normal ?

QUESTION N°10

L'extrait K-BIS daté du 1^{er} juillet 2022 d'ENERTAG PICARDIE VERTE SCS (n° siren 494343742) ne mentionne pas non plus de de continuité d'activité (Cf. Annexe 1 en pièce jointe).

Est-ce normal ?

QUESTION N°11

Certains frais d'études n'ont pas été portés par la procédure d'éco-participation.

Par qui sont-ils réglés ici ?

QUESTION N°12

Compte tenu de la sur-densification des parcs éoliens existants et en projet autour de Grez et Le Hamel, pouvez-vous qualifier les pertes de valeurs immobilières et de revenus des habitants du voisinage ?

QUESTION N°13

ENERTRAG PICARDIE VERTE III qui gère les parcs voisins du Chemin Blanc et de la Demi-Lieue (Crèvecœur, Francastel) à quelques km seulement de Grez Le Hamel montre des signaux inquiétants, avec des capitaux propres négatifs et un résultat financier dans le rouge:

L'extrait K-BIS daté du 14/07/2022 (n° siren 481613024) n'indique pas non plus de notification d'activité pour cette société. (Cf. Annexe 3 en pièce jointe)

-Cela est-il normal ?

-Est-il pertinent d'autoriser d'autres installations par ENERTRAG sur le même secteur ?

-Ne faudrait-il pas clarifier la situation pour l'ensemble des sociétés d'ENERTRAG avant d'autoriser celle de GREZ LE HAMEL ?

ANNEXE 1 - Extrait K-BIS - ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS, 01/07/2022

Greffes du Tribunal de Commerce de Pontoise
PALAIS DE JUSTICE
3 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE

Code de vérification : NzeyWEHLEr
<https://www.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 2007B00794

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 1 juillet 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	494 343 742 R.C.S. Pontoise
<i>Date d'immatriculation</i>	27/02/2007
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS
<i>Forme juridique</i>	Société en commandite simple
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	9 Mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise
<i>Domiciliation en commun</i>	
<i>Nom ou dénomination du domiciliataire</i>	ENERTRAG Aktiengesellschaft
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	498 124 890
<i>Activités principales</i>	Développement construction et exploitation technique et commerciale de centrales éoliennes destinées à la production et à la vente d'électricité
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 27/02/2106
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 mars

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

<i>Gérant - Associé commandité</i>	
<i>Dénomination</i>	ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	Cap Cergy Bâtiment B 4-6 Rue des Chauffeurs 95000 CERGY PONTOISE
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	750 600 942 RCS Pontoise

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	9 Mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Développement construction et exploitation technique et commerciale de centrales éoliennes destinées à la production et à la vente d'électricité
<i>Date de commencement d'activité</i>	11/01/2007
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Beauvais

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 2 - Extrait K-BIS - ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE SAS, 01/07/2022

Greffes du Tribunal de Commerce de Pontoise
PALAIS DE JUSTICE
3 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE

Code de vérification : 8nprKLD6uX
<https://www.infogreffe.fr/controler>



N° de gestion 2012B01183

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 1 juillet 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	750 600 942 R.C.S. Pontoise
<i>Date d'immatriculation</i>	30/03/2012
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>- Mention du 18/10/2012</i>	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 12/06/2012
<i>Adresse du siège</i>	9 Mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise
<i>Domiciliation en commun</i>	
<i>Nom ou dénomination du domiciliataire</i>	ENERTRAG Aktiengesellschaft
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	498 124 890
<i>Activités principales</i>	Développement projets éoliens exploitation technique et commercial des centrales éoliennes destinées à la production et à la vente d'électricité gérance des Stes Exerçantes ces activités
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 30/03/2111
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 mars

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	ENERTRAG ENERGIE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	Cap Cergy Bâtiment B 4-6 Rue des Chauffours 95015 Cergy Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	451 282 719 RCS Pontoise

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	RÖDL & PARTNER Com Audit
<i>Forme juridique</i>	Société d'exercice libéral par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	3 Rue de Liège 75009 Paris 9e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	445 292 949 RCS Paris

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	LEFAUCHEUX Jean-Loïc
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 22/11/1964 à Marseille (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	27 Chemin des Verrières 69260 Charbonnières-les-Bains

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	9 Mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Développement projets éoliens exploitation technique et commercial des centrales éoliennes destinées à la production et à la vente d'électricité gérance des Stes Exerçantes ces activités
<i>Date de commencement d'activité</i>	27/03/2012
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

Greffes du Tribunal de Commerce de Pontoise
PALAIS DE JUSTICE
3 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE

N° de gestion 2012B01183

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 3 - Extrait K-BIS - ENERTRAG PICARDIE VERTE III SCS, 14/07/2022

Greffes du Tribunal de Commerce de Pontoise
 PALAIS DE JUSTICE
 3 RUE VICTOR HUGO
 95300 PONTOISE

Code de vérification : HBCj6jcXH7
<https://www.infogreffe.fr/controler>



N° de gestion 2005B01358

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
 à jour au 14 juillet 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	481 613 024 R.C.S. Pontoise
<i>Date d'immatriculation</i>	10/05/2005
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	ENERTRAG PICARDIE VERTE III
<i>Forme juridique</i>	Société en commandite simple
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	9 Mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 10/05/2104
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 mars

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Dénomination</i>	ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE III
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Adresse</i>	Cap Cergy Bâtiment B 4-6 Rue des Chauffours Cergy 95015 Cergy Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	450 865 860 RCS Pontoise

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	RÖDL & PARTNER Com Audit
<i>Forme juridique</i>	Société d'exercice libéral par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	3 Rue de Liège 75009 Paris 9e Arrondissement
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	445 292 949 RCS Paris

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	LEFAUCHEUX Jean-Loïc
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 22/11/1964 à Marseille (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	27 Chemin des Verrières 69260 Charbonnières-les-Bains

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	9 Mail Gay Lussac 95000 Neuville-sur-Oise
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Développement construction exploitation technique et commerciale de centrales éoliennes
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/07/2005
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Greffé du Tribunal de Commerce de Pontoise

PALAIS DE JUSTICE
3 RUE VICTOR HUGO
95300 PONTOISE

N° de gestion 2005B01358

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Beauvais

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 4 – Sociétés ENERTRAG localisées à NEUVILLE-SUR-OISE, 07/2022

Liste non-exhaustive

SCS : Société en commandite simple

SASU : Société par actions simplifiée à associé unique

SAS : Société par actions simplifiée

ENERTRAG A Neuville-sur-Oise 9 Mail Gay Lussac 95000	SIREN		Date Création	Capital social	Dirigeant mandataire
ENERTRAG AISNE II SCS	509224382	SCS	31-10-2008 <i>il y a 13 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION AISNE II
ENERTRAG AISNE V	529637233	SAS	10-12-2010 <i>il y a 11 ans</i>	500,00 € (mini)	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG AISNE IX	529638066	SCS	10-12-2010 <i>il y a 11 ans</i>	50,00 €	ENERTRAG GESTION AISNE IX
ENERTRAG AISNE X	812416964	SCS	08-06-2015 <i>il y a 7 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION AISNE IX
ENERTRAG AISNE XI	830076444	SCS	15-05-2017 <i>il y a 5 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG Gestion Aisne XI
ENERTRAG AISNE XII	837833912	SCS	14-02-2018 <i>il y a 4 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG AMIENOIS SCS	494342942	SCS	11-01-2007 <i>il y a 15 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG AMIENOIS II SCS	494343304	SCS	11-01-2007 <i>il y a 15 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION AMIENOIS II
ENERTRAG ARDENNES I	501578603	SCS	01-01-2007 <i>il y a 15 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION ARDENNES I
ENERTRAG ARDENNES AMAGNE	883440430	SCS	01-04-2020 <i>il y a 2 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG AUBE PV	880415195	SCS	19-12-2019 <i>il y a 2 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG BEAUCE I	482643699	SCS	03-06-2005 <i>il y a 17 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION BEAUCE I
ENERTRAG BEAUCE II	451486591	SCS	27-11-2003 <i>il y a 18 ans</i>	100,00 €	ENERTRAG GESTION BEAUCE II
ENERTRAG BEAUCE VI	891814030	SCS	23-11-2020 <i>il y a 1 an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG BOURGOGNE I	529637944	SAS	10-12-2010 <i>il y a 11 ans</i>	500,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG BOURGOGNE AIGREMONT	913367256	SCS	02-05-2022 <i>il y a moins d'un an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION SOLAIRE
ENERTRAG BOURGOGNE BAGATELLE	889632055	SCS	01-10-2020 <i>il y a 1 an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG BOURGOGNE MERE	891814089	SCS	23-11-2020 <i>il y a 1 an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG CAMBRESIS I	812417293	SCS	08-06-2015 <i>il y a 7 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG CHAMPAGNE I	902780063	SCS	19-08-2021 <i>il y a moins d'un an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG CHAMP DES SAULES	853026532	SCS	17-07-2019 <i>il y a 2 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG ENERGIE	451282719	SAS	27-11-2003 <i>il y a 18 ans</i>	37 000,00 €	1P- M Kai SINNER 2DG- M Vincent MASUREEL - M Louis MENARD
ENERTRAG FRANCHE-COMTE I	889583415	SCS	09-09-2020 <i>il y a 1 an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION AISNE II ENERTRAG GESTION AISNE IX	789483443	SASU	13-11-2012 <i>il y a 9 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION AISNE XI	800863490	SAS	19/02/2014	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION AISNE XII	891814139	SASU	23-11-2020 <i>il y a 1 an</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION AISNE XII	903003697	SASU	19-08-2021 <i>il y a moins d'un an</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE

ENERTRAG GESTION AMIENOIS II	841953730	SAS	30-07-2018 <i>il y a 3 ans</i>	556 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION AMIENOIS III	911190007	SAS	01-03-2022 <i>il y a moins d'un an</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION ARDENNES I	891814113	SASU	23-11-2020 <i>il y a 1 an</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION BEAUCE I	451282677	SAS	27-11-2003 <i>il y a 18 ans</i>	37 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION BOURGOGNE I	883876500	SASU	19-05-2020 <i>il y a 2 ans</i>	603 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE	750600942	SAS	27-03-2012 <i>il y a 9 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE III	450865860	SASU	04-08-2006 <i>il y a 15 ans</i>	37 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION PLATEAU PICARD IV	880076351	SAS	28-11-2019 <i>il y a 2 ans</i>	739 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION POITOU CHARENTES VII	881929293	SASU	14-02-2020 <i>il y a 2 ans</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION POITOU CHARENTES VIII	910228824	SAS	07-02-2022 <i>il y a moins d'un an</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION POITOU CHARENTES XII	891814154	SASU	23-11-2020 <i>il y a 1 an</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION SANTERRE IV	838500429	SAS	14-03-2018 <i>il y a 4 ans</i>	1 101 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION SUD ARTOIS	891814204	SASU	23-11-2020 <i>il y a 1 an</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION TERNOIS LISBOURG	891814121	SASU	23-11-2020 <i>il y a 1 an</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG LACAUNE SCS	494343700	SCS	11-01-2007 <i>il y a 15 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION LACAUNE
ENERTRAG NORMANDIE I	883876963	SCS	01-04-2020 <i>il y a 2 ans</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG PAYS DE LOIRE I	812416311	SCS	08-06-2015 <i>il y a 7 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG PICARDIE VERTE III	481613024	SCS	31-03-2005 <i>il y a 17 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE III
ENERTRAG PICARDIE VERTE IV	812416493	SCS	08-06-2015 <i>il y a 7 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG Gestion Picardie Verte IV
ENERTRAG PICARDIE VERTE SCS	494343742	SCS	11-01-2007 <i>il y a 15 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION PICARDIE VERTE
ENERTRAG PLATEAU PICARD IV	529640096	SCS	10-12-2010 <i>il y a 11 ans</i>	500,00 €	ENERTRAG GESTION PLATEAU PICARD IV
ENERTRAG POITOU CHARENTES IX	828306035	SCS	01-03-2017 <i>il y a 5 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG POITOU CHARENTES X	888918539	SCS	09-09-2020 <i>il y a 1 an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG POITOU CHARENTES XI	889065835	SCS	09-09-2020 <i>il y a 1 an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG SANTERRE II SCS	494343783	SCS	11-01-2007 <i>il y a 15 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG SANTERRE III	800562415	SCS	20-02-2014 <i>il y a 8 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION SANTERRE III
ENERTRAG SANTERRE IV	812419125	SCS	08-06-2015 <i>il y a 7 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION SANTERRE IV
ENERTRAG SANTERRE V	829011527	SCS	03-04-2017 <i>il y a 5 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG Gestion Santerre V
ENERTRAG SANTERRE BRACHES	900926007	SCS	21-06-2021 <i>il y a 1 an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG SANTERRE ORME	853057313	SCS	17-07-2019 <i>il y a 2 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG TERNOIS II	451486559	SCS	27-11-2003 <i>il y a 18 ans</i>	100,00 €	ENERTRAG GESTION TERNOIS II
ENERTRAG TERNOIS V	529642530	SCS	10-12-2010 <i>il y a 11 ans</i>	50,00 €	ENERTRAG GESTION TERNOIS V
ENERTRAG TERNOIS VI	529642704	SCS	10-12-2010 <i>il y a 11 ans</i>	50,00 €	ENERTRAG GESTION TERNOIS VI
ENERTRAG TERNOIS VII	883877144	SCS	19-05-2020 <i>il y a 2 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG TERNOIS LISBOURG	831987698	SCS	01-09-2017 <i>il y a 4 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG Gestion Ternois Lisbourg

ENERTRAG TERNOIS TENEUR	831987359	SCS	01-09-2017 <i>il y a 4 ans</i>	1 000,00 €	ENERTRAG GESTION TERNOIS TENEUR
POSTE DE TUPIGNY	888835766	SASU	09-09-2020 <i>il y a 1 an</i>	10 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE - M Nicolas ULGADE- LASCORZ
ENERTRAG SE (ENERTRAG AKTIENGESELLSCHAFT)	498124890	Société européenne	27-12-2006 <i>il y a 15 ans</i>	5 800 000,00 €	M Vincent MASUREEL
ENERTRAG VAL DE LOIRE PV	891814188	SCS	23-11-2020 <i>il y a 1 an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
FERME EOLIENNE D'BOULEAU	897988952	SCS	17-03-2021 <i>il y a 1 an</i>	1 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG GESTION SOLAIRE	898026695	SCS	08-03-2021 <i>il y a 1 an</i>	10 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE
ENERTRAG HYDROGENE SOMME	881929053	SCS	14-02-2020 <i>il y a 2 ans</i>	3 000,00 €	ENERTRAG ENERGIE (R&D)
SECE TN SCS	451486674	SCS	27-11-2003 <i>il y a 18 ans</i>	100,00 €	ENERTRAG GESTION BEAUCE I